

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



FONDS D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE (FAFPA)

COMMUNIQUE

Le Conseil d'Administration du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (FAFPA), tenu le 29 juillet 2022, a adopté de nouvelles procédures et aussi des outils relatifs au financement et à la mise en œuvre des actions de formation.

A la suite de ces nouvelles dispositions, **toutes les anciennes habilitations ainsi que les demandes en cours sont désormais caduques.**

A cet effet, la Direction Générale invite l'ensemble des structures de formation (les cabinets, les instituts et écoles de formation, les centres de formation, les ONG, les associations, les GIE et les coopératives) souhaitant faire parties des opérateurs habilités, de bien vouloir s'adresser aux antennes régionales du FAFPA, pour retirer les formulaires à renseigner aux adresses suivantes :

- Agadez, quartier jeunes cadres, Tel ; 20 44 09 43
- Dosso, A côté de la pharmacie Sarraounia, Tel : 20 65 08 66
- Diffa, dans l'enceinte de la DREP/T, Tel :20 54 02 07
- Tahoua, dans l'enceinte de la DREP/T, Tel : 20 61 00 61
- Tillabéry, Face Gouvernorat, Tel : 20 71 11 13
- Maradi, Face association AC, Tel : 20 41 09 45
- Zinder, Jeunes cadres, Tel : 20 51 24 25
- Niamey, A côté de Belko Hydraulique, Tel : 20 37 11 25

DATE DE CLOTURE DES DEPOTS DES DOSSIERS : LE 24 FEVRIER 2023.

HAROUNA Elhadj Oumarou